

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1) Les ventes de tous les produits fabriqués par Ecofibre srl ("vendeur") sont régies par la Convention de Vienne de 1980 et par les conditions générales suivantes, qui prévalent sur toutes conditions différentes ou contraires contenues dans le bon de commande de l'acheteur, sauf dérogation formelle et accepté par écrit par Ecofibre srl.
- 2) La commande du client ou le contrat de vente ne sont pas définitifs et n'engagent pas Ecofibre s.r.l. sauf après acceptation de celles-ci par l'envoi de la confirmation de commande ou du contrat de vente dûment signé sur chaque page. Il en va de même pour toutes les modifications qui pourraient intervenir après la commande confirmée.
- 3) La confirmation de commande peut contenir des termes ou des valeurs autres que ceux indiqués dans la commande. Il doit être immédiatement retourné par le client à Ecofibre s.r.l., dûment signé pour acceptation. En cas de non retour dans les 5 jours de son expédition, la confirmation de commande est tacitement et intégralement acceptée dans son intégralité.
- 4) Les délais de livraison indiqués dans la confirmation de commande sont purement indicatifs et non contractuels. Le non-respect de la date de livraison n'implique aucune responsabilité d'Ecofibre s.r.l., sauf s'il s'agit d'une exigence requise comme obligatoire par l'acheteur et par Ecofibre s.r.l. expressément acceptée avec la mention "livraison obligatoire" indiquée dans la confirmation de commande.
- 5) Une date de livraison obligatoire non respectée pour cause de force majeure ou d'événements indépendants de la volonté d'Ecofibre s.r.l. (par exemple, pannes graves des installations de production, grèves des transporteurs, interruptions de l'approvisionnement en électricité ou en gaz méthane, etc.), ne donnent pas à l'acheteur le droit de refuser la marchandise, de résilier le contrat ou d'agir en réparation des dommages dus à retarder la livraison.
- 6) Les conditions de livraison et les responsabilités de transport sont régies par les INCOTERMS 2000 de la CCI.
- 7) Le déchargement des marchandises au lieu de livraison s'effectue exclusivement sous la responsabilité et le contrôle de l'acheteur, indépendamment de toute participation aux opérations de déchargement par le transporteur.
- 8) L'acheteur s'engage à réceptionner la marchandise au lieu et à la date établis dans la confirmation de commande. En cas d'absence ou de défaut de celui-ci lors de la réception, la date de livraison est réputée respectée et tous les frais de gestion des marchandises non enlevées seront à sa charge. La nouvelle date de livraison sera éventuellement fixée d'un commun accord entre les parties.
- 9) Si, dans des cas exceptionnels, l'heure de livraison est indiquée en plus de la date, celle-ci doit être considérée comme purement indicative et ne peut jamais être considérée comme obligatoire, car les conditions de circulation sont imprévisibles et indépendantes de la volonté d'Ecofibre s.r.l.
- 10) Si la vente est effectuée départ usine et que l'acheteur doit retirer la marchandise, celle-ci doit avoir lieu à la date fixée ou, au plus tard, le lendemain. Tout retard dans l'enlèvement des marchandises doit être immédiatement communiqué par l'acheteur. Si le retard dépasse 5 jours ouvrables à compter de la date convenue, Ecofibre s.r.l. pourra organiser l'expédition de la marchandise en facturant les frais de transport sur la facture.
- 11) L'annulation de la commande par le client, ou toute modification de la quantité et des types de produits, peut être acceptée si elle est reçue au moins 7 jours ouvrables avant la date de livraison indiquée dans la confirmation de commande. Dans le cas où l'annulation de la commande et toute modification sont reçues moins de 7 jours ouvrables à l'avance, ou à des marchandises déjà produites, Ecofibre se réserve le droit d'évaluer les dommages causés et en tout cas de facturer au client une pénalité d'au moins 30% du «montant total».
- 12) Le choix des produits et leurs caractéristiques techniques relèvent de la seule responsabilité de l'acheteur, même si la division technique Ecofibre a fait des suggestions, Ecofibre srl n'étant pas en mesure d'évaluer et de juger à l'avance les utilisations et applications auxquelles ils seront destinés. destinées, ni, encore moins, les conditions et modalités de leur installation.
- 13) L'acheteur est tenu de vérifier les marchandises à la livraison ou, en tout cas, avant leur utilisation et / ou leur incorporation dans d'autres produits ou structures. Toute présence de défauts et/ou d'inadéquation du produit livré au type ou à la qualité commandée, doit être communiquée à Ecofibre srl, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou courrier certifié, au plus tard 15 jours calendaires à compter de la livraison Date. L'utilisation de la marchandise sans ce contrôle préalable annulera toute garantie et toute responsabilité de la société Ecofibre s.r.l..